Session 5
L'État peut-il tout décider ?

Que peuvent et doivent décider les pouvoirs publics au sens large ?
Nicholas Dungan

Élargissons la question au-delà de la France et de la conception française de « l'État ». Que peuvent et doivent décider les pouvoirs publics au sens ?

Posons-la plutôt du point de vue des acteurs qui ne sont pas les pouvoirs publics, les acteurs non étatiques qui comprennent un éventail bien plus vaste et beaucoup plus ancien que ce que l'on conçoit d'habitude : Aristote était un conseiller sur la sécurité nationale d'Alexandre le Grand ; Saint Rémi sacra Clovis, le pape couronna Charlemagne ; la première organisation inter-gouvernementale fut créée par le Congrès de Vienne ; après la Grande Guerre, les *think tanks* Chatham House et le *Council on Foreign Relations* ont été fondés par les délégations britannique et américaine au Traité de Versailles ; après la Deuxième Guerre, les entreprises multinationales, les medias internationaux se répandent et plus encore dans le sillage de la fin de la guerre froide et de la mondialisation.

Organisations inter-gouvernementales, régions/cantons/provinces, *global cities*, ONG, *think tanks*, universités (souvent privées), entreprises, start-ups, cabinets d'avocats et de services professionnels, magnats et groupes medias, stars et acteurs culturels, mafias et terroristes, voilà autant d'acteurs avec lesquels il faut composer pour décider.

Nous vivons l'amalgame entre le système Westphalien d'États nations en vigueur depuis 1648 et un monde globalisé où chacun détient des pouvoirs de décision ou du moins d'influence.

La légitimité est conférée spontanément par chacun, et souvent beaucoup plus, même à tort, aux acteurs non-étatiques qu'aux pouvoirs publics. L'histoire des acteurs non-étatiques est une histoire de montée en puissance, d'épanouissement, d'*empowerment* de plus en plus grands et forts de tout ce qui n'est pas l'État.

Qu'est-ce qui sépare alors les rôles des pouvoirs publics des acteurs non-étatiques ?
Seuls les états ont le droit, légitime et reconnu, de faire des lois, de les mettre en œuvre et de les faire respecter. Seuls les pays ont le droit, légitime et reconnu, de faire la guerre.

Alors que peuvent et devraient décider les pouvoirs publics ?
Dans le domaine « régalien » de la sécurité, on compte sur l'État.
Pour le reste, il faut que chaque type d'acteur s'efforce de reconnaître les valeurs et les atouts des autres.

La COP21 en décembre dernier rassemblait le plus grand nombre d'états jamais réunis dans une conférence internationale – et le plus grand nombre d'acteurs non-étatiques.

Parmi les acteurs non-étatiques, les entreprises ne peuvent pas se contenter de cocherles cases de la responsabilité sociale d'entreprise. Elles doivent comprendre que « s'engager », ce n'est pas « faire de la politique ».

Les acteurs non-étatiques représentent souvent la partie la plus créatrice d'une société.

En France, « l'État » compte pour 56 % du produit national, en Allemagne 45, en Suisse 34.
Dans les pays plus compétitifs, le secteur privé pèse plus, le secteur public moins. C'est là où l'État est le plus lourd qu'il devrait le moins décider, et surtout le moins décider seul, afin de libérer les énergies des acteurs non-étatiques.

Nous avons fait à l'Atlantic Council un symposium et une étude sur la compétitivité comparée entre la France et les États-Unis. Cet exercice a révélé que les nations et sociétés qui réussissent le mieux sont celles où les parties prenantes se respectent le plus, travaillent en amont le plus, travaillent ensemble le plus, se concertent le plus, se font confiance le plus.

Dans nos démocraties, nous attendons toujours des dirigeants politiques qu'ils fournissent le leadership de la communauté nationale : donner l'exemple de travailler ensemble avec tout ce qui n'est pas l'État – le plus systématiquement, le plus durablement, le plus harmonieusement, voilà ce que l'État pourrait décider.